

DELIBERATION

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2017

Publication : 22/12/2017

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical exceptionnel du mardi 19 décembre 2017
Délibération n° : 2017-66
Date de convocation : mercredi 13 décembre 2017



Objet : Modification des modalités financières de la convention vente compte de tiers avec Les Amis du Parc

Secrétaire de séance : Danielle GUIGNARD

Président : Christian GROSSAN

Région : Chantal EYMEOD, Conseillère régionale, titulaire, présente (3 voix); Anne-Marie FORGEUX, Conseillère régionale, titulaire, excusée (3 voix, donne pouvoir à Chantal EYMEOD);

Département : Valérie GARCIN-EYMEOD, Conseillère départementale, titulaire, excusée (2 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental, titulaire, excusé (2 voix);

Communauté de communes du Guillestrois-Queyras : Christian LAURENS, conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix); François QUEREL, conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix) ;

Communes :

Abriès : Jacques BONNARDEL, Maire, excusé, Robert BOURCIER, Conseiller municipal, excusé ;

Aiguilles : Serge LAURENS, Maire, présent, Pascal GIRAUD, Conseiller municipal, présent ;

Arvieux : Philippe CHABRAND, Maire, présent, Alain BLANC, Délégué, présent ;

Ceilac : Christian GROSSAN, Maire, présent, Jeanne FAVIER CARGEMEL, Adjointe au Maire, excusée ;

Château-Ville-Vieille : Jean-Louis PONCET, Maire, excusé, Laurent NIFENECKER, Conseiller municipal, excusé (donne pouvoir à Pascal GIRAUD) ;

Eyglies : Marcel PRA, Adjoint au Maire, présent ;

Guillestre : Bernard LETERRIER (titulaire), Maire, excusé, Patrick PEREZ (suppléant), présent ;

Molines-en-Queyras : Jean - Paul HOFFMANN, Adjoint au Maire, présent, Francis MARTIN, excusé ;

Ristolas : Vanessa DEVELAY, Adjointe au Maire, excusée, Marie-Josée NOUHAUD, excusée;

Saint-Véran : Mathieu ANTOINE, Adjoint au Maire, présent, Danielle GUIGNARD, Maire, excusée.

Assistaient également au Comité syndical :

Région PACA – Direction du développement des Territoires des Grandes Alpes : Robert GENTILI

Commune de Vars : Raphaëlle MARTOIA

Les Amis du Parc : Christophe THOMAS et Pierre BLANC.

Vu :

- La Charte du Parc en vigueur, orientation B6 Faire du Queyras un territoire d'éco-tourisme exemplaire ;
- La délibération n°2014-45 en date du 30 juillet 2014 portant Création d'une boutique à l'Arche des Cimes et au musée du Soum : Création d'une régie pour compte de tiers et de conventionnement avec les artisans ;

Considérant la nécessité de modifier les modalités financières de la convention vente pour compte de tiers avec Les Amis du Parc ;

Le Comité Syndical du Parc naturel régional du Queyras, réuni le mardi 19 décembre 2017, après en avoir délibéré, et voté par, décide :

Nombre de membres en exercice : 24
Nombre de suffrages : 30

Nombre de membres présents : 13
Nombre de membres représentés : 2

Nombre de suffrages exprimés

Contre : 0 Pour: 19
Abstentions : 0

- De fixer la rémunération pour le Parc naturel régional du Queyras à 10% sur la base du prix public TTC d'un exemplaire du journal le Courrier du Queyras fournis par Les Amis du Queyras.
- D'autoriser le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre la mise en œuvre de la délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

**Le Président
Christian GROSSAN**



The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to read 'C. Grossan'. The signature is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'SYNDICAT MIXTE' at the top, 'PARC NATUREL REGIONAL DU QUEYRAS' around the bottom edge, and a central emblem featuring a stylized flower or star shape.